



201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 204
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

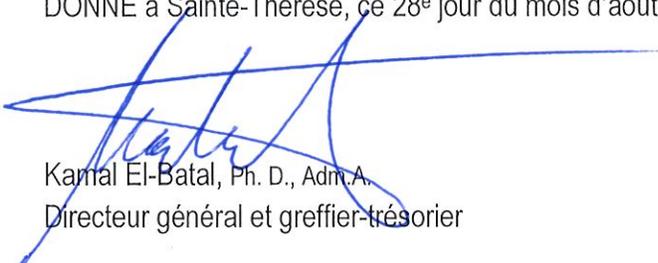
AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, greffier-trésorier, que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté, le 28 août 2024, le Règlement N° 24-03 modifiant le Règlement N° 10-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Le Règlement N° 24-03 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement soit au bureau de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 20, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse ou encore sur son site Internet (<http://mrc-tdb.org/documentation/reglements-municipaux/>). Il est également possible de s'adresser au service du greffe de votre ville pour pouvoir le consulter.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.1. du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ à Sainte-Thérèse, ce 28^e jour du mois d'août, deux mille vingt-quatre.



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier